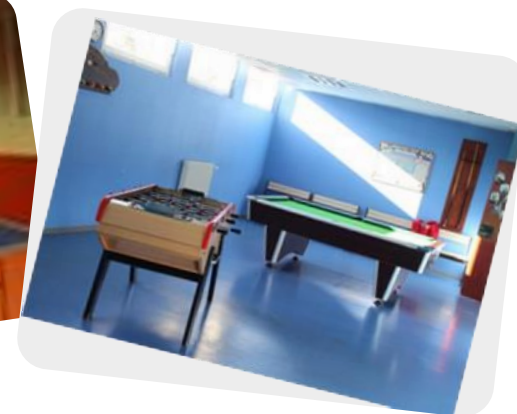


Etre interne au Lycée Denis Diderot de Langres

L'internat, pour beaucoup d'entre vous, marquera une évolution importante. L'éloignement de la famille et la vie collective peuvent vous causer un peu d'appréhension. Sachez que les assistants d'éducation, les CPE sont là, au plus près de vous, pour vous aider à vous habituer à ce changement.

Vous découvrirez vite que l'internat permet de bénéficier d'un cadre de vie et de travail propice à la réussite.

L'internat sera également l'occasion, pour vous, de nouer des amitiés solides !



Les locaux

L'internat est réparti sur deux bâtiments de deux étages chacun, d'une capacité d'accueil globale de 160 élèves. Le bâtiment fille peut accueillir 64 élèves (32 par niveau) et le Bâtiment garçon peut en accueillir 96. L'espace est clair et le bâtiment aéré.

En début d'année, un état des lieux est rempli par les occupants de chaque chambre. Ce document engage la responsabilité de chacun de rendre la chambre dans l'état dans laquelle celle-ci lui a été confié au mois de septembre.



Les anomalies doivent être signalées rapidement à l'assistant d'éducation qui les transmettra au service intendance.

Dans chaque bâtiment, des lieux de détente sont prévus pour les internes : Un foyer avec billard et salle télévision, table de tennis de table et postes informatique. Les élèves accèdent à ces espaces le soir après le repas et le mercredi après-midi.



L'Etude du soir

L'internat a pour objectif de fournir les meilleures conditions de travail afin de mieux réussir scolairement. Une étude obligatoire est organisée chaque soir entre 17h30 et 18h30. Quatre groupes seront constitués et chaque groupe sera encadré par un assistant d'éducation qui peut apporter une aide ponctuelle à l'élève dans son travail personnel. Le travail y est individuel ou collectif sur autorisation des Assistants d'Education. Les téléphones portables et autres matériels sont éteints. L'ordinateur portable est toléré

uniquement pour un usage scolaire. Chaque élève doit apporter du travail en étude, sans quoi l'Assistant d'Education sera autorisé à lui en donner. L'élève qui ne respecte pas le travail individuel, le silence ou les horaires peut être sanctionné.

Journée type de l'internat :

06h55 : Réveil.

07h10 : Départ petit déjeuner.

07h20-07h45 : Petit Déjeuner à la cantine.

07h40-08h00 : Les élèves ont le droit d'être en salle d'étude ou en MDL ou dans la cour.

17h00-17h15 : Goûter à récupérer à la cantine, temps calme au foyer.

17h30-18h30: Etude.

18h30-19h00: Repas.

19h00-20h00 : Foyer, salle TV, temps calme en chambre...

20h00-21h30 : Temps libre dans les dortoirs/douche.

21h30-22h00 : Elèves couchés. Petite lampe tolérée mais dans le calme. Aucun appareil électronique.



Quelques informations à connaître :

Les Assistants d'Éducation sont disponibles de jour comme de nuit, pour le moindre souci, la moindre question. Ils peuvent faire le relai d'informations importantes entre vous et les CPE. La sortie du mercredi après-midi se passe de la manière suivante : appel à 13h00 de tous les élèves internes, puis retour obligatoire à 17h00 maximum. Une sanction sera appliquée en cas de non-respect.

Les mercredis après-midi, vos sorties sont libres (sous condition d'autorisation au préalable de vos parents, et si les CPE ne s'y opposent pas), mais vous aurez aussi la possibilité de rester au sein de l'établissement, dans les foyers filles et garçons, afin de vous y reposer, jouer, regarder la télévision... Ces derniers sont suffisamment équipés afin de palier à votre ennui, ou en cas de mauvais temps.

